

AGRICULTURE

LES ENJEUX AGRICOLES LIÉS AU PROJET A31 BIS SE CONCENTRENT ESSENTIELLEMENT SUR LE SECTEUR GYE-DIEULOUARD ET DANS UNE MOINDRE MESURE ENTRE THIONVILLE ET LA FRONTIÈRE LUXEMBOURGEOISE.

DESCRIPTION DU MILIEU AGRICOLE

Sur le secteur Gye-Dieulouard

De Gye à Dieulouard, en passant par Toul et Jaillon, le fuseau d'étude concerne 24 communes, la plupart à dominante agricole : Avrainville, Belleville, Bicqueley, Blénod-lès-Toul, Bouvron, Bruley, Chaudeney-sur-Moselle, Choley-Ménillot, Dieulouard, Domgermain, Dommartin-lès-Toul, Écrouves, Francheville, Gondreville, Gye, Jaillon, Mont-le-Vignoble, Moutrot, Pagny-derrière-Barine, Pierre-la-Treiche, Rosières-en-Haye, Toul, Villers-en-Haye, Villey-Saint-Étienne.

Ces communes sont pour certaines directement concernées par le projet (Toul et Dieulouard par exemple), d'autres le sont moins directement (comme Bouvron ou Bruley).

Certains sièges d'exploitation peuvent être directement impactés par le tracé en fonction des options de passage comme, par exemple, les fermes de Longeau et de Sébastopol pour ce qui concerne la variante ouest.

À l'échelle du secteur, l'orientation technico-économique¹ principale est la polyculture-élevage. Ci-contre, les informations par commune.

Secteur de Thionville à la frontière luxembourgeoise

Les communes concernées par le fuseau d'étude sont Entringe, Kanfen, Zouftgen et Thionville. L'orientation technico-économique de ces communes est majoritairement la polyculture.

Commune	Orientation technico-économique
Avrainville	Polyculture et polyélevage
Belleville	Polyculture et polyélevage
Bicqueley	Polyculture et polyélevage
Blénod-lès-Toul	Polyculture et polyélevage
Bouvron	Polyculture et polyélevage
Bruley	Polyculture et polyélevage
Chaudeney-sur-Moselle	Polyculture et polyélevage
Choley-Ménillot	Polyculture et polyélevage
Dieulouard	Céréales et oléoprotéagineux
Domgermain	Polyculture et polyélevage
Dommartin-lès-Toul	Polyculture et polyélevage
Écrouves	Polyculture et polyélevage
Francheville	Polyculture et polyélevage
Gondreville	Céréales et oléoprotéagineux
Gye	Polyculture et polyélevage
Jaillon	Polyculture et polyélevage
Mont-le-Vignoble	Fruits et autres cultures permanentes
Moutrot	Céréales et oléoprotéagineux
Pagny-derrière-Barine	Fruits et autres cultures permanentes
Pierre-la-Treiche	Céréales et oléoprotéagineux
Rosières-en-Haye	Céréales et oléoprotéagineux
Toul	Polyculture et polyélevage
Villers-en-Haye	Céréales et oléoprotéagineux
Villey-Saint-Étienne	Polyculture et polyélevage

(Source : recensement agricole de 2010)

¹ - L'orientation technico-économique d'une commune correspond à sa production dominante, déterminée selon la contribution de chaque surface ou cheptel de l'ensemble des exploitations agricoles de la commune à la production brute standard.

INCIDENCES POTENTIELLES DU PROJET SUR L'AGRICULTURE

Le premier effet direct du projet est la consommation de surfaces agricoles. Cet impact relativement faible dans les sections élargies à 2 x 3 voies peut être notable pour le tronçon entre Gye et Dieulouard, en particulier pour les tracés neufs qui prélèveraient 100 à 120 hectares de terres agricoles selon les options de passage.

Un autre impact potentiel est le risque de déstructuration des exploitations par la modification de l'équilibre économique lié à la coupure de parcelles diminuant leur rentabilité, l'allongement des parcours, les impacts sur les plans d'épandage...

Le secteur de Thionville à la frontière luxembourgeoise est moins impacté que le précédent, toutefois l'élargissement de l'A31 à 2 x 3 voies par l'extérieur se traduirait par un élargissement de l'emprise (de l'ordre de 10 mètres). Le prélèvement en terres agricoles peut être estimé à 12 hectares.

ACTIONS POUVANT ÊTRE INTÉGRÉE DANS LA CONCEPTION DU PROJET DE NATURE À ÉVITER L'IMPACT

Le choix de la variante sur le secteur Gye-Dieulouard puis la définition précise du tracé sont susceptibles d'éviter en partie les impacts. L'analyse des options de passage menée sur plusieurs thématiques dont l'agriculture a d'ailleurs mis en évidence que les variantes en tracés neufs (variante 1 et variante 2) ont plus d'incidences sur l'environnement humain, agricole et naturel que celles comprenant un aménagement sur place de l'A31. C'est pourquoi le maître d'ouvrage privilégie les options de passage 3, 4 et 5 aux effets plus limités sur l'agriculture.

MESURES DE RÉDUCTION POUVANT ÊTRE MISES EN PLACE

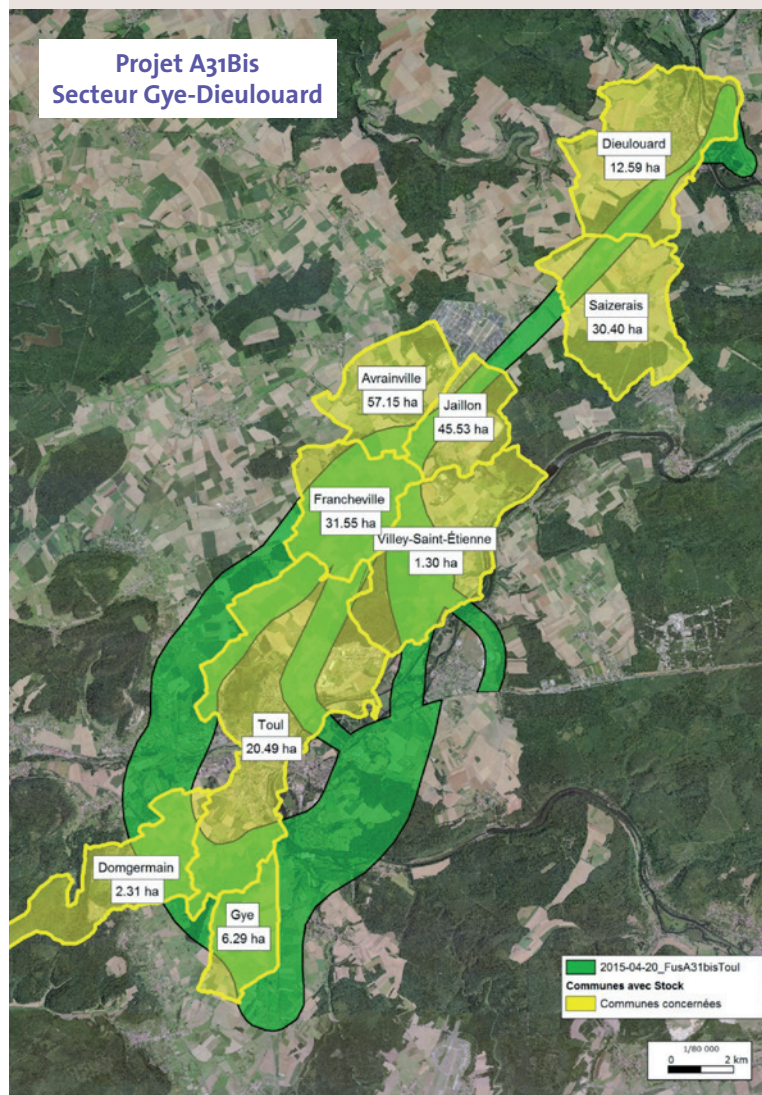
La principale mesure de réduction de l'impact est la réalisation d'un aménagement foncier (auquel participe financièrement le maître d'ouvrage) visant à reconfigurer les parcelles pour rapprocher les terres des centres d'exploitation. L'utilisation des réserves foncières constituées par la SAFER dans le cadre du projet A31Bis permet de limiter les effets de l'aménagement sur la taille des exploitations. Le stock actuel de ces réserves est de 207 hectares, soit supérieur aux besoins identifiés pour le projet.

La réalisation de franchissements de l'autoroute et la création de chemins pour la desserte des parcelles agricoles permettent en outre de maintenir les accès à la grande majorité des parcelles situées de part et d'autre de la voie.

MESURES DE COMPENSATION POUVANT ÊTRE MISES EN PLACE

Si l'emprise du projet est trop importante et qu'elle remet en cause l'existence de l'exploitation, le maître d'ouvrage du projet se doit d'indemniser le propriétaire et l'exploitant.

RÉSERVES FONCIÈRES DE LA SAFER



Source : SAFER